



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1^{er} trimestre de l'année 2019

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 07/02/2019

1. Approbation du projet de charte
2. Débat d'orientation budgétaire année 2019 : budget du Syndicat mixte
3. Programmation 2019 : budget du syndicat mixte
4. Débat d'orientation budgétaire année 2019 : budget annexe de la Réserve Naturelle
5. Programmation 2019 : budget annexe de la Réserve Naturelle

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 07/02/2019

1. Ratios de promotion
2. Journée de solidarité
3. Adhésion à la centrale d'achat de la Région Auvergne Rhône Alpes
4. Convention avec Chartreuse Tourisme
5. Avis du Parc de Chartreuse sur le Plan Régional Forêt Bois Auvergne Rhône Alpes

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

1. Etude réseau de chaleur – St Pierre d'Entremont
2. Atelier du paysage – Un territoire sous influence métropolitaine 2019
3. AMO pour l'élaboration du schéma directeur du réseau de chaleur – Communes de St Pierre d'Entremont Isère et Savoie
4. Sensibiliser aux liens entre la gestion forestière et le bois local
5. Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{er} degré
6. Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{2nd} degré
7. Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
8. Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaires
9. Amélioration des connaissances sur la biodiversité en milieu souterrain
10. Préparation de matériel paléontologique prélevé dans la couche géologique du Campanien – Le Mosasaure de Chartreuse
11. Animation pour la révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse
12. Développer et mutualiser les connaissances sur les prairies naturelles avec les éleveurs de Chartreuse pour renforcer la résilience des systèmes d'exploitation

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 07/02/2019

1. Approbation du projet de charte
2. Débat d'orientation budgétaire année 2019 : budget du Syndicat mixte
3. Programmation 2019 : budget du syndicat mixte
4. Débat d'orientation budgétaire année 2019 : budget annexe de la Réserve Naturelle
5. Programmation 2019 : budget annexe de la Réserve Naturelle

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 février 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 janvier 2019, s'est réuni, sous la présidence de Corine WOLFF, Vice-Présidente.

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 34 représentants 38 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 49 représentants 61 voix

Délibération n°CS2019/01

Votants (en voix) : 61
Exprimés (en voix): 61
Pour : 61
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Approbation du projet de Charte

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian MERIAUX Pierre

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard	LE GOUIC François
BERENGER Hubert	LENFANT Anne
BIENASSIS Brigitte	PRACHE Olivier
COURT FORTUNE Gabriel	QUEMART Philippe
DELPHIN Maurice	ROUGIER Alain
DRIGO Patrick	SARTER Jean-Claude
ESCARON Dominique	SINCE Jean-Jacques
GUIBERT Yves	VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BREBION Chantal	LAMBERT Hervé
CHAUMEILLE Monique	PERRET Jacques
CHENE Gérard	ROMAGNOLI Danielle
FASSEL Jean	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul	POULET Jean-Luc
DAL'LIN Gérard	SEJOURNE Denis
MULLER Claude	

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie à SARTER Jean-Claude	BOLZE Catherine
--	-----------------

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline	POLAT Julien à GERIN Anne
ENGRAND Christophe à ROUGIER Alain	

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BARRIER Pierre	ORTHLIEB Maxence
DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
DUPRAZ Marc à VILLIEN Roger	REDA Franck à ESCARON Dominique
GALLAND Pierre	RICHEL Jacques
GUSMEROLI Stéphane	SERVAIS Pascal
LOVERA Jean	ZANNA Maryline
NIER Jacques à PRACHE Olivier	ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain	QUAIX Mireille à SEJOURNE Denis
BURDET Gérard à BIENASSIS Brigitte	SECO Marc
CANIVET Bernard	SPINDLER Bertrand
CARREL Christine à FASSEL Jean	TERPENT René à ARBOR Gérard
CHEVROT Blandine	VIAL Cédric
GODARD Sandrine	VOLPI Philippe à LENFANT Anne

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

OBJET : Approbation du projet de Charte

Conscients de la nécessité de fédérer les acteurs dès le démarrage de la démarche, les élus ont souhaité que la révision de la charte soit largement participative. Différents temps de présentation, échanges et partage, mobilisant les acteurs du territoire - élus, acteurs associatifs, représentants des entreprises, habitants, ... - ont rythmé la démarche.

Le Parc de Chartreuse a notamment anticipé la procédure de révision en profitant de chaque rencontres (réunions, ateliers ...) que ce soit avec des élus, des socioprofessionnelles, des habitants, pour recueillir et partager les futurs enjeux qui pourraient être repris dans cette nouvelle charte

Les socioprofessionnels regroupés en association à l'échelle du Parc de Chartreuse, ont travaillé spécifiquement sur leur stratégie. Les agriculteurs, au sein de l'association AAC, ont dédié une de leur assemblée générale à de la prospective sur l'agriculture en général, les produits, le métier, ... Les acteurs de la forêt/filière bois ont réfléchi à partir du bilan de la charte forestière en cours, à l'élaboration d'une nouvelle charte dont les objectifs concourront à la réalisation de la charte du Parc de Chartreuse. Les acteurs du tourisme se sont penchés sur la destination Chartreuse (positionnement, évolution par rapport au changement climatique, ...).

Le Parc de Chartreuse a su aussi s'adapter au calendrier des territoires partenaires (EPCI) qui lançait leurs propres démarches :

- Réunions pour la construction des documents d'urbanisme (PLUI de la Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse, Grenoble-Alpes-Métropole, Grand Chambéry).
- Réunions pour la construction des projets de territoires (Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse, Grenoble-Alpes-Métropole 2030, Grand Chambéry 2030, Communauté de Communes du Grésivaudan et Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette).

Ainsi, la construction des PLUI a servi à la construction du plan de Parc et les projets de territoire ont alimenté le rapport de la charte.

Par ailleurs, un travail spécifique de concertation a eu lieu sur l'année 2018 afin de partager non seulement les études préalables (diagnostic et évaluation) mais aussi les principaux enjeux :

- Des forums à destination des élus, des socioprofessionnelles et associations.
- Des conférences territoriales au sein de chaque intercommunalité regroupant les communes concernées et les EPCI.
- Des « Cafés Parcs » à destination des habitants ont été mis en place sur chaque intercommunalité du Parc afin d'être au plus près des lieux de vie.

Ces réunions ont permis l'expression de tous les participants et ont été l'occasion de recueillir une importante matière qui a constitué le socle à partir duquel l'avant-projet de Charte et le Plan de Parc ont été construits.

Les études préalables (diagnostic et évaluation) ainsi que la forte concertation ont permis de faire émerger 5 grands défis auquel la charte devra répondre. Il s'agit de :

- La valorisation des atouts, des qualités et des identités du territoire, en particulier au travers du paysage;
- La maîtrise des pressions sur le territoire et la préservation du bien vivre ensemble : concilier attractivité, préservation du territoire et cohésion sociale;
- La contribution locale au grand défi du changement climatique et de la transition énergétique;
- La capacité du territoire à concevoir de nouvelles façons de faire;
- La fédération des acteurs autour de la Charte 2020 – 2035.

La nouvelle stratégie élaborée dans le cadre de la révision de la Charte permet de relever chacun de ces grands défis.

Cette stratégie est structurée en trois axes :

- L'axe 1 «Chartreuse multifacette » s'appuie sur les caractéristiques, les éléments constitutifs et les patrimoines du territoire, avec l'objectif de les préserver et de les valoriser.
- L'axe 2 «Chartreuse en harmonie » permet de concilier préservation des patrimoines, préservation des ressources et valorisation des activités humaines.
- L'axe 3 «Chartreuse en transitions » projette le territoire dans la multitude des changements tant climatiques que sociétaux. Le but est d'accompagner et de dynamiser les adaptations et les mutations.

Ces trois axes en interaction sont complémentaires et non hiérarchisés entre eux. Ils apportent une réponse transversale et cohérente aux grands objectifs formulés lors de la concertation. Ils traduisent l'ambition retenue par les élus et les acteurs locaux pour l'avenir de la Chartreuse. Leur déclinaison en 13 orientations précise les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en œuvre au service de cette ambition.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse ne peut porter seul une dynamique de développement durable. Cette dynamique ne peut se faire qu'avec une action publique territoriale forte et cohérente, fédérant largement les collectivités et les acteurs locaux. Ceci est d'autant plus vrai dans le cadre de l'évolution institutionnelle récente avec la montée en puissance des intercommunalités et des métropoles. C'est dans ce nouveau contexte institutionnel que s'inscrit le renouvellement de la Charte du Parc.

Ce projet de charte permet de conforter le rôle du Parc en tant que :

- « Assembler » des politiques publiques conduites sur le territoire, dont il assure la cohérence, les synergies, pour la bonne mise en œuvre de la Charte, qu'il accompagne dans le cadre des missions qui lui incombent.
- Interface pour faire du lien entre les EPCI, puisqu'il puisque le Parc est une instance de dialogue et qu'il peut porter des intérêts qui dépassent les frontières administratives.

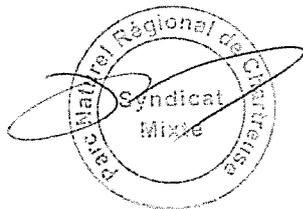
Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse devra ainsi impulser, fédérer et coordonner les initiatives permettant la réussite collective de cette nouvelle charte.

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- **D'approuver le projet de charte,**
- **D'autoriser le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires.**

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **11 FEV. 2019**



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 février 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 janvier 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
 Nombre de membres présents : 34 représentants 38 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 49 représentants 61 voix

Délibération n°CS2019/02

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2019 : budget du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
 1 représentant = 5 voix délibératives

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
 1 représentant = 2 voix délibératives
 BURLET Céline GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
 1 représentant = 2 voix délibératives
 GUIGUE Gilbert WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
 1 représentant = 1 voix délibérative
 LEBLANC Christian MERIAUX Pierre

5^{ème} collègue – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard	LE GOUIC François
BERENGER Hubert	LENFANT Anne
BIENASSIS Brigitte	PRACHE Olivier
COURT FORTUNE Gabriel	QUEMART Philippe
DELPHIN Maurice	ROUGIER Alain
DRIGO Patrick	SARTER Jean-Claude
ESCARON Dominique	SINCE Jean-Jacques
GUIBERT Yves	VILLIEN Roger

6^{ème} collègue – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BREBION Chantal	LAMBERT Hervé
CHAUMEILLE Monique	PERRET Jacques
CHENE Gérard	ROMAGNOLI Danielle
FASSEL Jean	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul

DAL'LIN Gérard

MULLER Claude

POULET Jean-Luc

SEJOURNE Denis

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie à SARTER Jean-Claude

BOLZE Catherine

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline

POLAT Julien à GERIN Anne

ENGRAND Christophe à ROUGIER Alain

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse/1 représentant = 1 voix délibérative

BARRIER Pierre

DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc

DUPRAZ Marc à VILLIEN Roger

GALLAND Pierre

GUSMEROLI Stéphane

LOVERA Jean

NIER Jacques à PRACHE Olivier

ORTHLIEB Maxence

PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul

REDA Franck à ESCARON Dominique

RICHEL Jacques

SERVAIS Pascal

ZANNA Maryline

ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain

BURDET Gérard à BIENASSIS Brigitte

CANIVET Bernard

CARREL Christine à FASSEL Jean

CHEVROT Blandine

GODARD Sandrine

QUAIX Mireille à SEJOURNE Denis

SECO Marc

SPINDLER Bertrand

TERPENT René à ARBOR Gérard

VIAL Cédric

VOLPI Philippe à LENFANT Anne

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

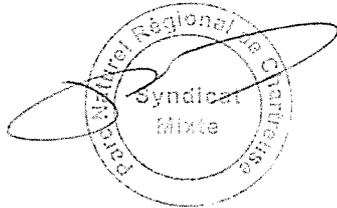
**OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2019 :
budget du syndicat mixte**

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal du syndicat mixte du Parc

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **11 FEV. 2019**



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 7 février 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 janvier 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 34 représentants 38 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 49 représentants 61 voix

Délibération n°CS2019/03

Votants (en voix) :	61
Exprimés (en voix) :	61
Pour :	61
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget principal : programmation 2019

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian

MERIAUX Pierre

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard

LE GOUIC François

BERENGER Hubert

LENFANT Anne

BIENASSIS Brigitte

PRACHE Olivier

COURT FORTUNE Gabriel

QUEMART Philippe

DELPHIN Maurice

ROUGIER Alain

DRIGO Patrick

SARTER Jean-Claude

ESCARON Dominique

SINCE Jean-Jacques

GUIBERT Yves

VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BREBION Chantal

CHAUMEILLE Monique

CHENE Gérard

FASSEL Jean

LAMBERT Hervé

PERRET Jacques

ROMAGNOLI Danielle

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul

DAL'LIN Gérard

MULLER Claude

POULET Jean-Luc

SEJOURNE Denis

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie à SARTER Jean-Claude BOLZE Catherine

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline

POLAT Julien à GERIN Anne

ENGRAND Christophe à ROUGIER Alain

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BARRIER Pierre

DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc

DUPRAZ Marc à VILLIEN Roger

GALLAND Pierre

GUSMEROLI Stéphane

LOVERA Jean

NIER Jacques à PRACHE Olivier

ORTHLIEB Maxence

PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul

REDA Franck à ESCARON Dominique

RICHEL Jacques

SERVAIS Pascal

ZANNA Maryline

ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain

BURDET Gérard à BIENASSIS Brigitte

CANIVET Bernard

CARREL Christine à FASSEL Jean

CHEVROT Blandine

GODARD Sandrine

QUAIX Mireille à SEJOURNE Denis

SECO Marc

SPINDLER Bertrand

TERPENT René à ARBOR Gérard

VIAL Cédric

VOLPI Philippe à LENFANT Anne

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

OBJET : Budget principal : programmation 2019

- *Vu les objectifs définis par la Charte du Parc,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2019,*

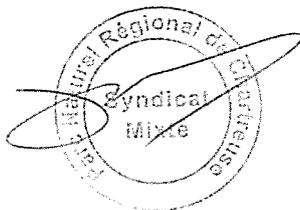
Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2019 tel que défini ci-après et tel qu'il découle du programme prévisionnel d'activités du Parc :

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées, sachant que ces opérations sont :***
 - *soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,*
 - *soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),*
- ***De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations,***
- ***De mandater le Président pour solliciter les financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **11 FEV. 2019**



Liste des actions Programmation 2019

Axe 1 : Une Chartreuse multifacette : un territoire préalpin qui cultive ses singularités

1.1 Préserver une mosaïque de paysages vivants

Actions paysages culturels

Résidences arts et sciences du paysage

Soutien aux projets pédagogiques (découverte de l'agriculture, de la forêt, des usages du bois, botanistes en herbe)

1.2 Accroître la valeur ajoutée des filières économiques traditionnelles

Campagne de sensibilisation gestion forestière et bois local

Soutien à la construction de bâtiments d'activités en bois local

Soutien aux projets pédagogiques (séjours classes Parc, découverte des activités du Parc, échanges scolaires)

1.3 Valoriser durablement les patrimoines et ressources

Restauration des ponts patrimoniaux : Le Pont Pérent

Restauration de l'ancienne cure de Saint Pierre de Chartreuse

Restauration du patrimoine bâti (appels à projets)

Regards Croisés sur les paysages de proximité

Préparation du matériel paléontologique de la faune invertébrée prélevée dans l'environnement du mosasaure en vue de son analyse scientifique

Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances

Soutien aux projets pédagogiques (le patrimoine de mon village c'est quoi ?, Entrons dans le Moyen Age par le jardin cartusien)

1.4 Préserver et renforcer la diversité écologique du territoire

Amélioration des connaissances en milieu souterrain

Programme rivières sauvages : animation et accompagnement du projet, réhabilitation de la décharge de Perquelin, acquisition de matériel de suivi du cincle plongeur

Réhabilitation du sentier d'accès à la Balme à Colomb

Gestion des sites Natura 2000

Soutien aux projets pédagogiques (suivi participatif des chauves-souris, prises de vue buissonnières, découverte de la RN)

Axe 2 : Une Chartreuse en harmonie : un territoire de solidarités entre l'Homme et la nature

2.1 Promouvoir un urbanisme économe et des formes architecturales intégrées préservant les ressources et la qualité des paysages

Mise en œuvre du Plan de paysage

2.2 Garantir la fonctionnalité écologique à toutes les échelles du territoire

Accompagner les éleveurs dans leurs démarches de prévention de la prédation et d'adaptation à ce contexte" :

Impulser une intelligence collective territoriale liée à la présence du loup dans l'objectif de préserver les activités humaines" (coopération lancée par Belledonne), Sensibiliser le grand public à la réalité du métier de berger et aux bonnes pratiques à respecter en montagne

2.3 Développer une économie verte afin de limiter les pressions sur les ressources

Sensibilisation à l'économie circulaire

Accompagnement à l'investissement sur les locaux d'activités stratégiques en cœur de ville (appel à projets)

2.4 Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants

Animation agriculture de proximité

Travailler avec les personnes en situation de précarité : cuisiner les produits locaux avec une diététicienne

Accompagner le personnel en restauration collective

Actions autour des fruits et légumes oubliés

Promotion de la Marque Parc

Axe 3 : Une Chartreuse en transitions : un territoire fertile pour de multiples transitions

3.1 Tendre vers un territoire à énergie positive

Animation transition énergétique

Renouvellement de la démarche TEPOS en partenariat avec le Pays Voironnais

Poursuite de la mise en œuvre du programme TEP-cv (territoire à énergie positive et croissance verte)

Accompagnement des communes dans l'extinction nocturne (coopération Leader)

Soutien à la rénovation du bâti public

Subvention à l'investissement d'un projet de méthanisation en cœur de Chartreuse

Etude mobilité douce sur le Charmant Som avec expérimentation terrain

L'Echo-lab des Amis du Parc

Soutien aux projets pédagogiques (ma quête d'éco-construction)

3.2 Renforcer la résilience du territoire au changement climatique

Suivi de la fonctionnalité du territoire et des incidences du changement climatique

Action de sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire

Organisation d'une formation sur la gestion des prairies naturelles afin de renforcer la résilience des élevages

Soutien aux projets pédagogiques (Le 4 E : Elèves Economes En Energie, Phénoclim)

3.3 Développer des modes de déplacement alternatif à l'utilisation individuelle de la voiture

Outil de communication vidéo commun à 6 territoires sur la promotion de l'autostop

Réalisation d'une brochure 10 sorties montagne en Chartreuse sans voiture

Plan d'animation sur le développement des solutions de mutualisation de véhicules personnels (Appel à projets en cours)

Soutien aux projets pédagogiques (Les déplacements chez nous)

3.4 Dynamiser les services et usages numériques en Chartreuse

Acquisition d'outils numériques à destination des classes à handicap

3.5 Accompagner de nouvelles formes de travail, d'activités et de vivre ensemble

Accompagnement à l'investissement pour les espaces de co-working

Animation et mise en œuvre du programme espace valléen de la Destination Chartreuse

Aboutissement de la stratégie marketing Chartreuse : déclinaison du positionnement touristique

Appui au déploiement d'offres touristiques 4 saisons et de découverte des patrimoine (Entremont le Vieux, Plateau des Petites Roches)

Mobiliser les bois à l'échelle territoriale par l'innovation et la Synergie (METIS)

Saison culturelle – Territoires féminins en Chartreuse

Soutien aux projets pédagogiques (Sport et nature, alimentation)

Action spécifique : Animation autour de la révision de la Charte du Parc

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 février 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 janvier 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 34 représentants 38 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 49 représentants 61 voix

Délibération n°CS2019/04

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2019 : budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian MERIAUX Pierre

5^{ème} collègue – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard	LE GOUIC François
BERENGER Hubert	LENFANT Anne
BIENASSIS Brigitte	PRACHE Olivier
COURT FORTUNE Gabriel	QUEMART Philippe
DELPHIN Maurice	ROUGIER Alain
DRIGO Patrick	SARTER Jean-Claude
ESCARON Dominique	SINCE Jean-Jacques
GUIBERT Yves	

6^{ème} collègue – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BREBION Chantal	LAMBERT Hervé
CHAUMEILLE Monique	PERRET Jacques
CHENE Gérard	ROMAGNOLI Danielle
FASSEL Jean	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MULLER Claude

POULET Jean-Luc
SEJOURNE Denis

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie à SARTER Jean-Claude BOLZE Catherine

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline POLAT Julien à GERIN Anne
ENGRAND Christophe à ROUGIER Alain

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BARRIER Pierre	ORTHLIEB Maxence
DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
DUPRAZ Marc à VILLIEN Roger	REDA Franck à ESCARON Dominique
GALLAND Pierre	RICHEL Jacques
GUSMEROLI Stéphane	SERVAIS Pascal
LOVERA Jean	ZANNA Maryline
NIER Jacques à PRACHE Olivier	ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain	QUAIX Mireille à SEJOURNE Denis
BURDET Gérard à BIENASSIS Brigitte	SECO Marc
CANIVET Bernard	SPINDLER Bertrand
CARREL Christine à FASSEL Jean	TERPENT René à ARBOR Gérard
CHEVROT Blandine	VIAL Cédric
GODARD Sandrine	VOLPI Philippe à LENFANT Anne

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

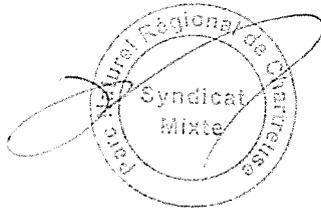
**OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2019 :
budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse**

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve Naturelle

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **11 FEV. 2019**



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 février 2019, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 janvier 2019, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombre de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents : 34 représentants 38 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 49 représentants 61 voix

Délibération n°CS2019/05

Votants (en voix) : 61
Exprimés (en voix): 61
Pour : 61
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse :
programmation 2019**

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian MERIAUX Pierre

***5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de
Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative***

ARBOR Gérard	LE GOUIC François
BERENGER Hubert	LENFANT Anne
BIENASSIS Brigitte	PRACHE Olivier
COURT FORTUNE Gabriel	QUEMART Philippe
DELPHIN Maurice	ROUGIER Alain
DRIGO Patrick	SARTER Jean-Claude
ESCARON Dominique	SINCE Jean-Jacques
GUIBERT Yves	VILLIEN Roger

6^{ème} collègue – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BREBION Chantal
CHAUMEILLE Monique
CHENE Gérard
FASSEL Jean

LAMBERT Hervé
PERRET Jacques
ROMAGNOLI Danielle

7^{ème} collègue – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MULLER Claude

POULET Jean-Luc
SEJOURNE Denis

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie à SARTER Jean-Claude BOLZE Catherine

2^{ème} collègue – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline
ENGRAND Christophe à ROUGIER Alain

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{ème} collègue – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok

5^{ème} collègue – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

BARRIER Pierre
DOLIS Hélène à POULET Jean-Luc
DUPRAZ Marc à VILLIEN Roger
GALLAND Pierre
GUSMEROLI Stéphane
LOVERA Jean
NIER Jacques à PRACHE Olivier

ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
REDA Franck à ESCARON Dominique
RICHEL Jacques
SERVAIS Pascal
ZANNA Maryline
ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collègue – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain
BURDET Gérard à BIENASSIS Brigitte
CANIVET Bernard
CARREL Christine à FASSEL Jean
CHEVROT Blandine
GODARD Sandrine

QUAIX Mireille à SEJOURNE Denis
SECO Marc
SPINDLER Bertrand
TERPENT René à ARBOR Gérard
VIAL Cédric
VOLPI Philippe à LENFANT Anne

7^{ème} collègue – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse : programmation 2019

- Vu l'avis favorable du comité consultatif de la Réserve Naturelle en date du 30 janvier 2019,
- Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019,
- Vu la présentation du programme d'activités 2019,

Pour l'année 2019, le travail de la Réserve naturelle s'organisera en 4 grandes thématiques :

- Patrimoine biotique (faune, flore)
- Patrimoine abiotique : géopatrimoine, climat
- Sensibilisation, Education, Communication
- Stratégies à long terme.

Il comprend également une part dédiée à la gestion/animation et au travail en réseau.

Programme d'activité 2019

Patrimoine biotique (faune, flore)

Montant : 78 986 €

En 2019, seront poursuivis les **suivis faunistiques** suivants : **bouquetin des Alpes, aigle, chiroptères, chats forestiers et grands carnivores (loup, lynx)**. La Réserve est très impliquée sur le suivi grands carnivores mené en collaboration avec plusieurs autres services (ONF, ONCFS, bénévoles) à l'échelle de la Chartreuse et des Alpes françaises.

Afin de récolter des indices de présence Loup et lynx, le système de suivi par pièges photographiques va être développé sur le territoire.

Pour faire face en cas de nouvelles vagues d'attaque sur troupeau en 2019 et pouvoir réaliser les constats d'attaques très rapidement (sous 48h maximum), le gestionnaire a prévu d'embaucher une personne durant 5 mois (juin à octobre) pour effectuer principalement la réalisation des constats d'attaques et le lien aux éleveurs. En parallèle, avec la Fédération des Alpages de l'Isère et le Parc des Ecrins, un travail va être engagé sur le territoire de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse et la zone du Haut Vénéon dans les Ecrins. L'objectif de ce travail est d'aider les éleveurs à faire face au mieux au retour du Loup en leur apportant des moyens concrets pour mettre en œuvre des protections efficaces de leur troupeau. Le 20 décembre 2018, une réunion de travail avec les éleveurs de l'ensemble du massif de la Chartreuse a permis de dégager des pistes de travail pour la saison d'estive 2019. Le personnel de la Réserve sera largement impliqué dans ce travail durant l'année 2019.

Concernant les autres suivis réalisés avec les partenaires locaux, soulignons la poursuite de la démarche intermassif (Bauges, Vercors, Chartreuse, Taillefer et Volcan d'Auvergne) sur l'acquisition de connaissances génétiques sur les **populations d'Apollon** de ces massifs avec un coportage budgétaire Parc/RN.

Les **suivis floristiques** déjà engagés seront poursuivis en collaboration avec d'autres services, les universités ou structures qui portent, contribuent ou élaborent ces suivis et qui permettent de maintenir un niveau de connaissance correct à l'échelle de la Réserve.

Cette année, un bilan complet de l'évolution de la composition et du recouvrement des milieux ouverts et semi-ouverts non pâturés (Dent de Crolles) doit être réalisé.

Sera également poursuivi l'**inventaire des mousses sur la Réserve biologique de l'Aulp du seuil**.

Un inventaire des **syrphes** sur deux sites de la Réserve (Granier et Dent de Crolles) sera réalisé en 2019 et 2020. Une étude sera réalisée concernant l'inventaire des syrphes afin d'évaluer la fonctionnalité écologique des habitats. Il fait suite à un premier inventaire réalisé il y a 10 ans sur ces mêmes sites.

Patrimoine abiotique : géopatrimoine, climat

Montant : 44 330 €

En 2019, il est prévu de poursuivre les suivis engagés sur le climat (station phénoclim, suivis de glacière souterraine).

La restauration de 2 nouvelles bornes frontières, situées sur l'alpage de l'Alpette de la Dame est également prévue afin de préserver ce patrimoine historique (bornes en cours de déchaussement).

Les travaux intérieurs de remise en état dans la grotte de la Balme à Collomb seront poursuivis et achevés en vue de la prochaine fête préhistorique qui se déroulera en 2020.

La couverture LIDAR de la RN a été acquise en 2018 en profitant d'une opération commune avec l'ONF et l'IRSTEA. Il s'agit ici de pouvoir mettre en place un travail avec une université pour valoriser cette donnée et en tirer les éléments techniques exploitables en terme archéologiques, tectoniques, etc...

Il est prévu de mettre en sécurité la grotte de Tempiette. Ce site a livré de nombreux restes paléontologiques sur plusieurs années de fouilles.

Sensibilisation, Education, Communication, Surveillance

Montant : 71 143 €

Le travail sur l'escalade engagé depuis plusieurs années sera poursuivi avec la réunion du groupe escalade pour faire le point avec les pratiquants sur l'escalade sur la Réserve et voir si des évolutions de zonage sont nécessaires.

Pour poursuivre la communication et la sensibilisation sur la Réserve, la réalisation d'un film sur la RN a été engagée en 2018. Ce film a pour vocation de présenter le site et ses richesses mais surtout de mettre en lumière la complexité d'une gestion d'un territoire à partager entre tous les usagers. Il sera disponible début 2019 pour une présentation dans les communes de la Réserve naturelle comme accroche de conférence, mais aussi dans les festivals (film de montagne de Grenoble, d'Autrans et de la FRAPNA ou encore dans des salles de cinéma du territoire en présence du personnel de la Réserve).

Il est prévu de réaliser des supports transportables dans les écoles ou en conférence sur les géopatrimoines sur la base des illustrations déjà réalisées. En complément 3 posters (géopatrimoines, flore, faune) seront également conçus pour une mise à disposition des socio-professionnels de l'accueil afin de mettre en valeur le site de la Réserve.

L'entretien de la signalétique, les tournées de maraudage, la sensibilisation auprès du grand public, se poursuivront tout au long de l'année.

Stratégies à long terme

Montant : 16 338 €

Ces stratégies sont élaborées dans des documents cadre tels que le plan de gestion, la Charte du Parc de Chartreuse ou encore du Document d'Objectifs Natura 2000.

Cette année, il conviendra de réaliser une synthèse communicante du Plan de gestion validée en 2017 et de procéder à l'édition du plan de gestion définitif.

Gestion/animation et travail en réseau

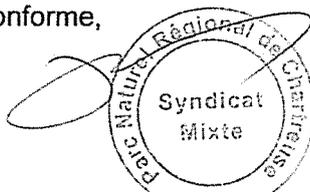
Montant : 49 198 €

Ce temps est consacré à l'administration générale et plus particulièrement à l'animation des instances décisionnelles de la Réserve (comité consultatif, conseil scientifique, comité restreint). L'animation et la contribution aux différents réseaux techniques et scientifiques (Réserves naturelles de France, Groupes des gestionnaires de Réserve, etc.) sont également intégrées dans cette partie.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- D'approuver la liste des opérations présentées ci-dessus,
- D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019
Pour copie conforme,
Le Président



Publiée le 11 FEV. 2019

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 07/02/2019

1. Ratios de promotion
2. Journée de solidarité
3. Adhésion à la centrale d'achat de la Région Auvergne Rhône Alpes
4. Convention avec Chartreuse Tourisme
5. Avis du Parc de Chartreuse sur le Plan Régional Forêt Bois Auvergne Rhône Alpes

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 février 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Denis SEJOURNE, vice-président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 17 représentants 22 voix

Délibération n° BS-2019/01

Objet : Ratios de promotion

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	VILLIEN Roger
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PERRET Jacques
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
LEBLANC Christian	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à VILLIEN Roger	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à SEJOURNE Denis
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ARBOR Gérard
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	

Votants (en voix) : 22
 Exprimés (en voix): 22
 Pour : 22
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Ratios de promotion

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale a supprimé les quotas d'avancement de grade.

Ces quotas étaient fixés par les statuts particuliers de chaque grade d'emploi (A, B, C).

La loi du 19 février 2007 remplace donc les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Par ailleurs et quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné par la création par l'organe délibérant du poste correspondant.

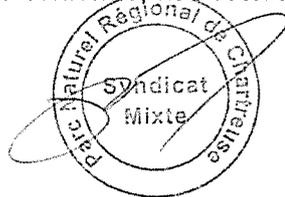
Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2019.*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **11 FEV. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 février 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Denis SEJOURNE, vice-président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 13 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 17 représentants 22 voix

Délibération n° BS-2019/02

Objet : Journée de solidarité 2019

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	VILLIEN Roger
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PERRET Jacques
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
LEBLANC Christian	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à VILLIEN Roger	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à SEJOURNE Denis
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ARBOR Gérard
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	

Votants (en voix) : 22
 Exprimés (en voix): 22
 Pour : 21
 Contre : 0
 Abstention : 1 (Brigitte BIENASSIS)
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Journée de solidarité 2019

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie.

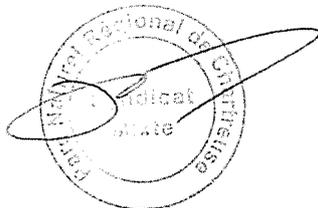
Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT pour l'année 2019,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **11 FEV. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 février 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Denis SEJOURNE, vice-président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 16 représentants 16 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2019/03

Objet : Adhésion à la centrale d'achat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	VILLIEN Roger
BURLET Céline	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PERRET Jacques
GUIGUE Gilbert	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	DAL'LIN Gérard
	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à VILLIEN Roger	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à SEJOURNE Denis
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ARBOR Gérard
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	

Votants (en voix) : 25
 Exprimés (en voix): 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Adhésion à la centrale d'achat de la
Région Auvergne-Rhône-Alpes**

En 2009, le responsable du SIT du Parc a développé une action conduisant à l'acquisition d'une application cartographique en ligne mutualisable à l'ensemble des PNR Rhône-Alpes. A la suite de ce travail, le PNR Chartreuse est devenu référent en matière de Système d'Information Territorial (SIT) auprès des PNR Rhône-Alpes.

Dans cette recherche de mutualisation des actions entre les Parcs, une convention a été mise en place entre les Parcs qui souhaitaient bénéficier de cet outil afin de :

- partager des coûts liés à la maintenance de l'application initiale, selon un principe d'égalité entre les Parcs,
- mutualiser des « briques logicielles » futures qui seraient réalisées par les Parcs sur leurs moyens propres, et qui ne génèrent pas de coûts de maintenance supplémentaire,
- de partager des coûts de développements et de maintenance de nouveaux produits développés en externe et qui seraient décidés à l'unanimité par les Parcs signataires.

Ce marché porté par la Région est arrivé à terme fin 2018. La région ne souhaite pas porter à nouveau ce marché.

En conséquence, une nouvelle solution a dû être trouvée.

La solution économiquement la plus intéressante est que chaque Parc adhère à la centrale régionale d'achat et signe ensuite un contrat avec le prestataire de manière à bénéficier ainsi d'un tarif intéressant.

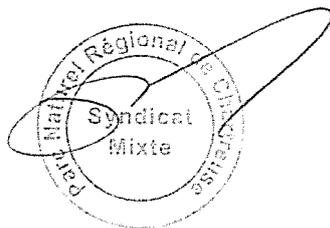
Le coût d'adhésion à la centrale d'achat est de 1 500 € - montant forfaitaire

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter l'adhésion à la centrale régionale d'achats,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision et notamment la convention d'adhésion.***

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **11 FEV. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 février 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Denis SEJOURNE, vice-président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 17 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/04

Objet : Convention avec Chartreuse Tourisme

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	VILLIEN Roger
BURLET Céline	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PERRET Jacques
GUIGUE Gilbert	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	DAL'LIN Gérard
MERIAUX Pierre	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à VILLIEN Roger	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à SEJOURNE Denis
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ARBOR Gérard
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix): 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention avec Chartreuse Tourisme

Rappel

Le Parc de Chartreuse participe depuis sa création au fonctionnement et à la réalisation d'opérations de l'association Chartreuse tourisme en lui allouant des moyens financiers et matériels. La mise en place de la loi NOTRe dessine une nouvelle organisation et une nouvelle gouvernance dans le domaine touristique. Elle impacte le fonctionnement et le mode de financement de Chartreuse Tourisme.

Participation du Parc

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le Parc de Chartreuse soutient la mise en œuvre du programme annuel d'actions de Chartreuse Tourisme en fonction de leur intérêt au regard de la stratégie touristique territoriale et selon ses possibilités financières, sur les missions suivantes :

- Promotion de l'offre touristique du massif de Chartreuse auprès, par ordre de priorité, des marchés : rhônalpin, francilien, et européens.
- Elaboration, promotion et commercialisation des produits touristiques de Chartreuse
- Valorisation et promotion des actions touristiques développées sur le territoire du Parc de Chartreuse lorsque ces dernières sont conformes au projet de territoire.
- Mise en réseaux et professionnalisation des acteurs touristiques et notamment des Offices de tourisme et Syndicats d'Initiative

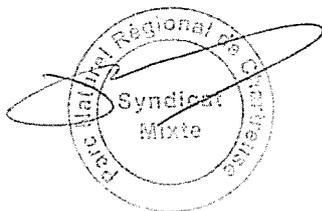
Pour 2019, il est proposé que le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse apporte une participation financière à certaines actions portées par Chartreuse Tourisme, pour un montant de 25 200 €. Il portera notamment sur les relations presse, l'open system, les supports de communications.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De donner délégation au Président pour choisir les actions accompagnées par le Parc dans la limite de 25 200 €,**
- **D'approuver la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention.**

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **11 FEV. 2019**



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 février 2019, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Denis SEJOURNE, vice-président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 17 représentants 17 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 26 voix

Délibération n° BS-2019/05

Objet : Avis du Parc de Chartreuse sur le Plan Régional Forêt Bois Auvergne-Rhône-Alpes (PRFB)

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ROUGIER Alain
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	VILLIEN Roger
BURLET Céline	
	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CHENE Gérard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	PERRET Jacques
GUIGUE Gilbert	ROMAGNOLI Danielle
WOLFF Corine	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CLARET Jean-Paul
LEBLANC Christian	DAL'LIN Gérard
MERIAUX Pierre	MULLER Claude
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à VILLIEN Roger	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	QUAIX Mireille à SEJOURNE Denis
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	SPINDLER Bertrand à ARBOR Gérard
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix): 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Avis du Parc de Chartreuse sur le plan Régional Forêt Bois Auvergne-Rhône-Alpes (PRFB)

Contexte

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) n°2014-1170 du 13 octobre 2014 prévoit des dispositions nouvelles en matière de gouvernance et de coordination des politiques forêt bois à l'échelle nationale et régionale. Ainsi, la gouvernance des politiques forestières est assurée par une Commission Nationale de la Forêt et du Bois au niveau national et une Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB). Cette nouvelle forme de planification et de coordination passe par l'élaboration d'un Programme National de la Forêt et du Bois décliné régionalement en un Programme Régional Forêt Bois (PRFB) pour la période 2019-2029.

Dans le cadre de la rédaction du PRFB Auvergne-Rhône-Alpes lancée en décembre 2016, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes doit consulter officiellement tous les Parcs naturels régionaux pour avoir leurs avis (code de l'environnement – L.333-1 et R 333-15) avant le 21 février 2019. En amont de cette consultation, l'ensemble des parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA) a pu contribuer à l'écriture du PRFB. Ainsi, 2 contributions de l'APARA ont été transmises à la DRAAF en février et septembre 2018.

Contenu général du PRFB

Le PRFB AURA se compose d'un document général présentant :

- l'état des lieux régional présentant les principales caractéristiques régionales (forêt, récoltes et produits bois, filière bois), une fiche descriptive par grands massifs forestiers, les atouts/faiblesses/opportunités/menaces, les politiques publiques en place et les expérimentations sur la Région
- les priorités régionales déclinées en 4 axes :
 - Assurer la pérennité de la forêt et d'une ressource en bois de qualité, adaptée aux besoins (condition de renouvellement, changement climatique, qualité des bois, documents de gestion durable)
 - Prendre en compte la multifonctionnalité des forêts (biodiversité, carbone, rôle de protection, ressource en eau, attentes sociétales)
 - Favoriser la mobilisation de la ressource bois (développement de la demande en bois d'œuvre/industrie/énergie, sylviculture dynamique, accessibilité, lutte contre le morcellement ...)
 - Valoriser au mieux la ressource locale (usage et valorisation du bois local, chaîne de valeur)

Des annexes complètent ce document général :

- Les fiches diagnostic par massif et le tableau des enjeux par massif
- Le tableau des fiches actions par priorités régionales
- La liste des indicateurs globaux et l'évaluation environnementale (CEREMA)
- Des études complémentaires (en cours de rédaction) : bilan de fonctionnement de l'observatoire de la grande faune et de ses habitats (ONCFS), synthèse des enjeux relatifs à la flore et aux habitats en forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes (CBNA et CBNMC), faisabilité d'un outil d'évaluation de la biodiversité et de la fonctionnalité des ripisylves (FRAPNA), prise en compte des vertébrés (LPO)

Principales remarques faites par l'APARA

Le PRFB est un document de qualité, complet et valorisant la vocation multifonctionnelle des espaces forestiers. Les enjeux de développement des territoires en lien avec la ressource forestière sont bien identifiés. Les « priorités régionales » inscrites dans le document sont globalement en accord avec le positionnement des Parcs d'Auvergne Rhône Alpes sur les principaux enjeux liés à la forêt et à la filière bois. Les Parcs ont été attentifs à la manière dont ces priorités se sont traduites dans le programme d'actions du PRFB (moyens, acteurs identifiés...). Les remarques de l'APARA sur les fiches actions proposés par le PRFB ont été nombreuses et ont principalement concerné :

- Le rôle des parcs naturel régionaux en matière d'expérimentation/innovation et la part qu'ils occupent dans la surface forestière régionale
- La promotion des métiers de la filière bois en particulier pour les métiers de l'abattage et de la scierie
- La sensibilisation pour l'usage de bois local dans la construction au-delà du public des prescripteurs
- Les liens entre agglomération et massifs forestiers
- Le développement de la filière bois et soutien aux entreprises et notamment le soutien aux filières artisanales
- La nécessaire prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion forestière

Proposition d'avis général du Parc de Chartreuse

Le Parc de Chartreuse valide le PRFB AURA dans sa version 3 (décembre 2018) car il répond en grande partie aux remarques faites par l'APARA. Il salue notamment la reconnaissance des parcs comme territoires d'expérimentations.

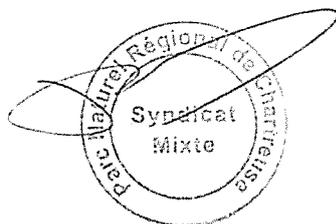
Toutefois, quelques compléments propres au territoire Chartreuse seraient possibles. Tout d'abord, la fiche diagnostic du massif concernant le massif de Chartreuse (Sillon Alpin) est très orientée ressources (volumes, essences) et valorisation des bois. Elle n'est pas assez complète car elle n'inclue pas l'aspect « multifonctionnalité » des forêts, pourtant très présent sur cette zone forestière et très bien décrit dans le corps du document (chapitre 2.2.17). De plus, si le PRFB positionne bien les Parcs comme des acteurs importants de la préservation de la biodiversité et des paysages, il convient également de rappeler que les Parcs sont un acteur du développement économique sur les territoires qu'ils représentent. Ce thème mériterait de bénéficier du support d'expérimentation que représente les Parcs et cela doit être mieux mis en avant. En cela, la démarche de reconnaissance en AOC Bois de Chartreuse portée par le PNR Chartreuse et par le Comité interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC) aurait pu apparaître dans le chapitre « 2.5- Expérimentations pertinentes conduites en Région ». De manière plus générale, concernant les AOC « Bois » il serait utile que le PRFB y fasse référence étant donné que la Région est concernée par 2 aires géographiques d'AOC bois (« Bois de Chartreuse » validée en 2018 et « Bois du Jura » en cours de reconnaissance). Cet avis sera complété par une note plus détaillée, intégrant si possible, l'avis général de l'APARA.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'avis général proposé par le Parc de Chartreuse,*
- *De valider le principe d'une réponse collective à la consultation via l'APARA,*
- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 11 FEV. 2019



Avis de l'APARA sur le Plan Régional Forêt Bois (PRFB) Rhône Alpes (PRFB)

Contexte

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) n°2014-1170 du 13 octobre 2014 prévoit des dispositions nouvelles en matière de gouvernance et de coordination des politiques forêt bois à l'échelle nationale et régionale. Ainsi, la gouvernance des politiques forestières est assurée par une Commission Nationale de la Forêt et du Bois au niveau national et une Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB). Cette nouvelle forme de planification et coordination passe par l'élaboration d'un Programme National de la Forêt et du Bois décliné régionalement en un Programme Régional Forêt Bois (PRFB) pour la période 2019-2029.

Dans le cadre de la rédaction du PRFB Auvergne-Rhône-Alpes lancée en décembre 2016, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes doit consulter officiellement tous les Parcs naturels régionaux pour avoir leurs avis (code de l'environnement – L.333-1 et R 333-15).

En amont de cette consultation, l'ensemble des parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA) a pu contribuer à l'écriture du PRFB. Ainsi, 2 contributions de l'APARA ont été transmises à la DRAAF en février et septembre 2018.

Avis général

L'APARA donne un avis favorable au PRFB AURA dans sa version 3 (décembre 2018) puisqu'il répond en grande partie aux remarques faites par l'APARA tout au long de sa rédaction. L'APARA tient à souligner la qualité de la concertation organisée pour l'élaboration du PRFB.

L'APARA salue également la reconnaissance des Parcs comme territoires d'expérimentations. Cependant, le PRFB positionne les Parcs comme des acteurs importants, principalement dans la préservation de la biodiversité et des paysages.

Or, les Parcs sont un acteur important du développement économique sur les territoires qu'ils représentent. Le PRFB auraient pu identifier les Parcs comme l'un des principaux acteurs impliqués dans ce domaine.

L'APARA souligne la qualité globale des diagnostics réalisés par massif mais regrette que les « fiches massif » n'évoque que les enjeux de production de bois. Elles auraient dû récapituler pour chaque massif l'ensemble des enjeux en présence très bien décrits dans le corps du document (chapitre 2.2.17).

Enfin, l'APARA regrette que les Parcs ne soient pas cités comme l'un des acteurs importants de la mise en œuvre du PRFB sur les territoires qui les concernent.

Propositions complémentaires et points de vigilance

L'APARA suggère d'améliorer et de compléter les points suivants :

- La prise en compte de la multifonctionnalité des forêts mériterait d'être abordée de façon plus transversale dans le document. La gestion multifonctionnelle est une composante de la gestion durable et doit pas être uniquement perçue comme une contrainte et un surcoût pesant sur la gestion forestière.
- L'adaptation au changement climatique pourrait être prise en compte de façon plus transversale. En matière de prélèvement visant l'adaptation, les critères d'exploitabilité pourraient être complétés par la préservation des paysages, de la biodiversité et des autres usages de la forêt.
- En matière de biodiversité, il est indiqué plusieurs fois que les forêts sont des espaces globalement préservés mais les enjeux de préservation de la biodiversité sont peu

développés au-delà de la réglementation. Par exemple, provenances mériterait d'être mieux cadrée et concertée à l'échelle des massifs forestiers. Et l'exploitation des très gros et très très gros bois devrait également intégrer la question de la préservation d'îlots de sénescence.

- Concernant la mobilisation et l'exploitation des bois, il serait intéressant de favoriser les approches intégrées en matière de création de desserte, d'animation pour le regroupement pour la gestion et l'exploitation ainsi que la mise en place de mesures permettant de mieux prendre en compte la multifonctionnalité de l'espace forestier.
- Concernant les AOC « Bois », il serait utile que le PRFB y fasse référence étant donné que la Région est concernée par 2 aires géographiques d'AOC bois dont les aires géographiques concernent plusieurs parcs (« Bois de Chartreuse » validée en 2018 et « Bois du Jura » en cours de reconnaissance). Le PRFB pourrait également soutenir le développement de nouvelles AOC ou marques portée par des territoires en lien avec des actions développées à l'échelle régionale du type « Bois des Alpes » ou « Bois du Massif central ».
- L'augmentation des prélèvements de bois mériteraient d'être nuancés selon leurs usages, en particulier pour les chaufferies biomasses.

DECISIONS DU PRESIDENT

1. Etude réseau de chaleur – St Pierre d'Entremont
2. Atelier du paysage – Un territoire sous influence métropolitaine 2019
3. AMO pour l'élaboration du schéma directeur du réseau de chaleur – Communes de St Pierre d'Entremont Isère et Savoie
4. Sensibiliser aux liens entre la gestion forestière et le bois local
5. Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{er} degré
6. Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{2nd} degré
7. Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
8. Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaires
9. Amélioration des connaissances sur la biodiversité en milieu souterrain
10. Préparation de matériel paléontologique prélevé dans la couche géologique du Campanien – Le Mosasaure de Chartreuse
11. Animation pour la révision de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse
12. Développer et mutualiser les connaissances sur les prairies naturelles avec les éleveurs de Chartreuse pour renforcer la résilience des systèmes d'exploitation

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°01/2019

Objet : "Etude réseau de chaleur – Saint Pierre d'Entremont "

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/02/2018 validant la programmation 2018,

Vu la délibération du bureau syndical du 19 octobre 2018 relative à l'autofinancement de certaines actions par le Parc

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement relatif à l'action « Etude réseau de chaleur – Saint Pierre d'Entremont » est arrêté comme suit :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC
Diagnostic du réseau	9 600	ADEME	12 480
Evolutions développements	4 800	CD 73	5 000
Impact des évolutions développements	4 800	Parc	7 480
Evolution contractuelle, politique, juridique	3 840		
Synthèse et plan d'actions	1 920		
Total	24 960	Total	24 960

Article 2 :

L'ADEME et le Département de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

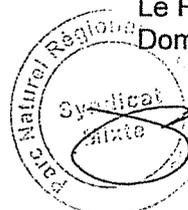
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 13/2/2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°02/19

Objet : « Atelier du paysage – Un territoire sous influence métropolitaine 2019 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Atelier du paysage – Un territoire sous influence métropolitaine 2019» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Organisation, accueil des étudiants de l'école de Versailles	6 200,00 €	Conseil Département Isère	3 000,00 €
		Région Auvergne Rhône Alpes	3 200,00 €
TOTAL	6 200,00 €	TOTAL	6 200,00€

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère et le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

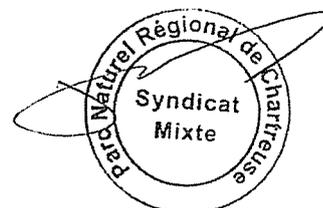
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 07/03/2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



Envoyé en préfecture le 14/03/2019

Reçu en préfecture le 14/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 038-253804363-20190314-19_03-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 19/03

Objet : « *AMO pour l'élaboration du schéma directeur du réseau de chaleur Communes de Saint Pierre d'Entremont Isère et Savoie* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la réglementation des marchés publics

Considérant la mise en concurrence faite par consultation directe de plusieurs prestataires potentiels,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,

Considérant la conformité des offres,

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché pour *AMO pour l'élaboration du schéma directeur du réseau de chaleur Communes de Saint Pierre d'Entremont Isère et Savoie* avec KAIROS INGENIERIE – 155-157 Cours Berriat 38028 Grenoble Cedex 1 pour un montant de **20 800 € HT.**

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 13/03/2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Dominique Escaron", written over the printed name.

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N°04/19****Objet : « Sensibiliser aux liens entre la gestion forestière et le bois local »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE**Article 1 :**

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Sensibiliser aux liens entre la gestion forestière et le bois local» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Animation chantiers et marteloscopes	6 500,00 €	Conseil Départemental Isère	9 000,00 €
Organisation événements scolaires et grand public	6 000,00 €	Conseil Départemental Savoie	6 000,00 €
Organisation d'événements	2 500,00 €		
TOTAL	15 000,00 €	TOTAL	15 000,00€

Article 2 :**Le Conseil Départemental de l'Isère et le Conseil Départemental de la Savoie** seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

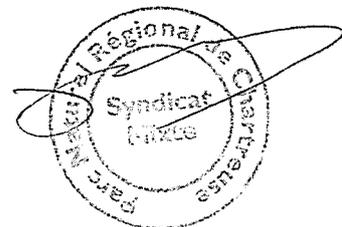
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

26 MARS 2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le

S E D

ID : 038-253804363-20190326-05_19-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°05/19

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{er} degré »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{er} degré» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations pour mise en œuvre des projets pédagogiques	36 780,00 €	Conseil Régional ARA Conseil Départemental Savoie	24 645,00 € 12 135,00 €
TOTAL	36 780,00 €	TOTAL	36 780,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

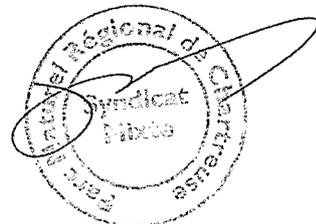
Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

26 MARS 2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 038-253804363-20190326-06_19-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°06/19

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2ème degré »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2ème degré» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations pour mise en œuvre des projets pédagogiques	9 190,00 €	Conseil Régional ARA Conseil Départemental Savoie	1 145,00 € 8 045,00 €
TOTAL	9 190,00 €	TOTAL	9 190,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

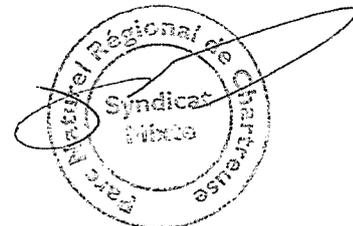
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **26 MARS 2019**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le



ID : 038-253804363-20190326-07_19-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°07/19

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations pour mise en œuvre des séjours pédagogiques en centres de vacances et classes Parc	7 700,00 €	Conseil Régional ARA Conseil Départemental Savoie	4 620,00 € 3 080,00 €
TOTAL	7 700,00 €	TOTAL	7 700,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

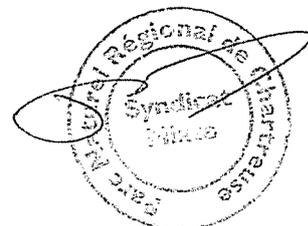
Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

26 MARS 2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°08/19

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été
 procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de
 compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation
 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques hors
 temps scolaires» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations pour 12 projets aidés	7 200,00 €	Conseil Régional ARA	2 880,00 €
		Conseil Départemental Savoie	4 320,00 €
TOTAL	7 200,00 €	TOTAL	7 200,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental Savoie seront
 sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

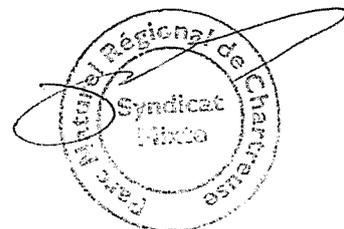
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **26 MARS 2019**

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°09/19

Objet : «Amélioration des connaissances sur la biodiversité en milieu souterrain»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Amélioration des connaissances sur la biodiversité en milieu souterrain» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Topographies et inventaires spéléologiques Suivi et rapport final	7 600,00 € 400,00 €	Conseil Département 73 Etat	2 000,00 € 6 000,00 €
TOTAL	8 000,00 €	TOTAL	8 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental Savoie et l'Etat seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

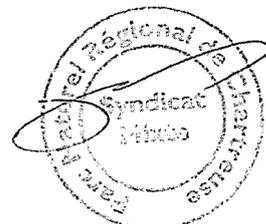
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **26 MARS 2019**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°10/19

Objet : «Préparation de matériel paléontologique prélevé dans la couche géologique du Campanien – Le Mosasaure de Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Préparation de matériel paléontologique prélevé dans la couche géologique du Campanien – Le Mosasaure de Chartreuse» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Travail d'un spécialiste	9 000,00 €	Conseil Département 73	4 500,00 €
		Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	4 500,00 €
TOTAL	9 000,00 €	TOTAL	9 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental Savoie et le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

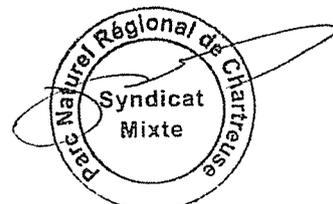
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

26 MARS 2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N°11/19****Objet : «Animation pour la révision de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE**Article 1 :**Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Animation pour la révision de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse**» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Salaires et charges	10 878,00 €	DREAL	6 500,00 €
		Autofinancement	4 378,00 €
TOTAL	10 878,00 €	TOTAL	10 878,00 €

Article 2 :**La DREAL sera sollicitée en vue du financement de cette opération.**

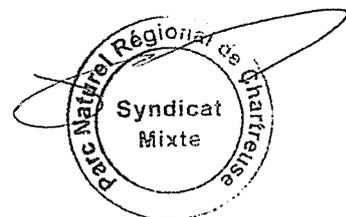
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **26 MARS 2019**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°12/19

Objet : «Développer et mutualiser les connaissances sur les prairies naturelles avec les éleveurs de Chartreuse pour renforcer la résilience des systèmes d'exploitation»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 07/02/2019 validant la programmation 2019,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Développer et mutualiser les connaissances sur les prairies naturelles avec les éleveurs de Chartreuse pour renforcer la résilience des systèmes d'exploitation» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Frais d'expertise et d'intervenants	2 000,00 €	Conseil Départemental Isère	2 000,00 €
TOTAL	2 000,00 €	TOTAL	2 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère sera sollicité en vue du financement de cette opération.

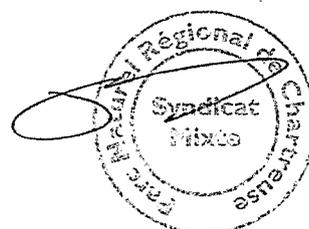
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 30/03/2019

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



ARRETES DU PRESIDENT

NEANT